

Délibération

n° 2025-64

Objet : Coût des concours et examens organisés en 2025 par le cdg73

Séance du : 03 novembre 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 21 octobre 2025 **Secrétaire de séance :** Catherine DI FOLCO

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
17	1	11	6

Collège représentant les communes affiliées

LOCATELLI Philippe	X			
DI FOLCO Catherine	X			
COMBET Damien	X			
LUTZ Sophie			X Y. DUTHEL	
STARON Catherine	X			
REVELLIN Gérard		Gérard ARNAUD		
BRUNEAU Nathalie	X			
MICHAUD Maryse	X			
ARCOS Sébastien	X			
ASTRE Joëlle	X			
BALDIVIA Dominique	X			
BALLESIO Pierre			X C DI FOLCO	
DECHAMPS Véronique	X			
FARNOS René	X			
FRESSYNET Pierre	X			
GALLET Christian				X
GAVAULT Yves	X			
ODO Xavier			X C STARON	
PERRUSSEL-BATISSE Josée				X
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			

Collège représentant les établissements publics affiliés

ZANNETTACCI Pierre-Jean				X
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel			X P TISSOT	

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à
------------	----------------------	------------------------------

Collège représentant les communes non affiliées

BOSETTI Laurent			X
GLÜCK Olivier		X R FARNOS	
CORSALE Doriane		X D COMBET	

Collège représentant les établissements publics non affiliés

PUBLIÉ Martine	X		
BOULARD Valérie		X Y GAVault	

Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône

ARTIGNY Bertrand		X M VINCENT	
KHELIFI Zémorda		X M MICHAUD	
CHAPOT Pascale		X M PUBLIE	

Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes

MOROGE Jérôme		X P LOCATELLI	
PACCAUD Mickael			X
CRUZ Sophie			X

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services

Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint

Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités

Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé

Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a organisé au titre de la session 2025 les opérations suivantes :

	Date d'ouverture	Date de la 1 ^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Concours agent de maîtrise – spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « environnement, hygiène », « logistique et sécurité », « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » – catégorie C	10 juillet 2024	23 janvier 2025	2 juin 2025
Concours adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe – catégorie C	8 août 2024	20 mars 2025	9 juillet 2025

	Date d'ouverture	Date de la 1 ^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Examen agent de maîtrise – promotion interne – catégorie C	10 juillet 2024	23 janvier 2025	26 juin 2025
Examen adjoint administratif principal de 2 ^e classe – avancement de grade – catégorie C	10 septembre 2024	13 mars 2025	23 juin 2025

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le titre n° 58 émis par le cdg73 le 3 février 2025 d'un montant de 38 000 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'agent de maîtrise session 2025,

Vu le titre n° 59 émis par le cdg73 le 3 février 2025 d'un montant de 28 600 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation de l'examen d'agent de maîtrise session 2025,

Vu le titre n° 60 émis par le cdg73 le 3 février 2025 d'un montant de 17 600 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation de l'examen d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe par voie d'avancement de grade session 2025,

Vu le titre n° 359 émis par le cdg73 le 12 février 2025 d'un montant de 21 500 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe session 2025,

Vu la délibération du 15 octobre 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie relative aux coûts des concours et examens professionnels organisés en 2025,

Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées,

concours agent de maîtrise session 2025	concours adjoint du patrimoine principal de 2e classe session 2025	examen agent de maîtrise session 2025	examen adjoint administratif principal de 2e classe session 2025
1- Personnel			
service concours	52 630,00 €	23 545,00 €	24 930,00 €
services supports	3 275,00 €	3 725,00 €	3 275,00 €
intervenants extérieurs	28 400,61 €	14 066,87 €	21 645,57 €
frais de déplacement personnel	54,88 €	70,32 €	30,00 €
frais de déplacement jurys examinateurs	4 873,77 €	1 977,65 €	5 967,42 €
2- Administration			
sujets	1 844,63 €	1 164,00 €	276,00 €
frais postaux	290,00 €	54,00 €	452,00 €
télécommunications	376,20 €	168,30 €	178,20 €
maintenance des matériels	847,40 €	379,10 €	401,40 €
reprographie	178,60 €	79,90 €	84,60 €
petites fournitures	448,40 €	200,60 €	212,40 €
véhicules	988,00 €	442,00 €	468,00 €
alimentation	1 065,20 €	242,80 €	1 721,90 €
indemnités élus			1 182,30 €
utilisation des salles CDG	2 800,00 €	2 000,00 €	3 200,00 €
location de salles et/ou mobiliers	5 640,00 €	3 737,20 €	5 760,00 €
honoraires médicaux et paramédicaux			9 120,00 €
3- Bâtiment			
entretien / maintenance du bâtiment	2 357,18 €	1 083,87 €	1 201,68 €
fluides	142,50 €	63,75 €	67,50 €
assurances	34,20 €	15,30 €	16,20 €
recettes fournitures de sujet	613,80 €		306,90 €
Coût total engagé	105 632,77 €	53 015,66 €	69 887,87 €
Nombre postes	145	40	
Nombre inscrits admis à concourir	731	270	489
Nombre lauréats	145	27	226
Coût lauréat	729 €	1 964 €	309 €
Coût poste	729 €	1 325 €	
Coût inscrit	145 €	196 €	143 €
			206 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les coûts de ces opérations 2025 organisées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par lauréat	Coût par poste	Coût par inscrit
Concours agent de maîtrise	105 632,77 €	729 €	729 €	145 €
Concours adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	53 015,66 €	1 964 €	1 325 €	196 €
Examen agent de maîtrise	69 887,87 €	309 €	-	143 €
Examen adjoint administratif principal de 2 ^e classe	78 139,89 €	374 €	-	206 €

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional comme suit :

Concours agent de maîtrise : 67 632,77 €

Concours adjoint du patrimoine principal de 2^e classe : 31 515,66 €

Examen agent de maîtrise : 41 287,87 €

Examen adjoint administratif principal de 2^e classe : 60 539,89 €

Article 3 : d'imputer les recettes résultant de ces opérations au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 3 novembre 2025
Le Président,

Philippe LOCATELLI

